



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de juillet deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9007-07-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 7.7 Accueil au centre administratif, fonctionnement proposé (*remis en septembre 2015*)
- 7.8 Perception universelle, fonctionnement proposé (*remis en septembre 2015*)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9008-07-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 a été courriellé à chacun des maires le 10 juillet dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 juin 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de juin et juillet 2015.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 juin 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9009-07-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 416 931,31 \$

Factures : 89 379,24 \$

TOTAL : 506 310,55 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le point *Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant* pour l'année 2013 sera traité à la reprise de la séance ajournement.

### AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant le taux d'intérêt des soldes impayés.

---

Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9010-07-2015

Avis au MAMOT de l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRE) – délai au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour le dépôt des rôles des municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, de Saint-Maxime du Mont-Louis, de Mont-Saint-Pierre, de Rivière-à-Claude, de La Martre et des TNO (Mont-Albert)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une MRC peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, reporter le dépôt au 1<sup>er</sup> novembre suivant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du report, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015 au plus tard, de la date du dépôt des rôles des municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, de Saint-Maxime du Mont-Louis, de Mont-Saint-Pierre, de Rivière-à-Claude, de La Martre et des TNO (Mont-Albert).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9011-07-2015

Ordinateur portable, achat pour le préfet

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur portable du préfet est désuet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE achète un ordinateur portable à l'usage du préfet pour une valeur maximale de 2 220 \$, lequel montant sera prélevé au poste budgétaire 23 02030 726.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9012-07-2015

Renouvellement de la police d'assurance municipale

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec arrive à échéance le 14 août 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, renouvelle sa police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 15 408 \$ (incluant la taxe), pour la période du 14 août 2015 au 14 août 2016, lequel montant sera prélevé dans les postes budgétaires 02 19000 429, 02 45500 429 et 02 45600 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### DÉLAI ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE, SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au délai accordé à la MRC de La Haute-Gaspésie pour remplacer son schéma d'aménagement, datée du 12 juin 2015, signée par le directeur régional, M. Michel Gionest.

### REFUS D'AJOUTER LES LOTS ÉPARS AU TERRITOIRE VISÉ PAR L'ENTENTE

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant le numéro de référence 20150611-55 et pour objet *Demande d'inclusion de lots épars à l'entente de délégation de gestion - Résolution n° 8945-05-2015*, datée du 30 juin 2015, signée par le directeur, M. Marc Lauzon, géo. M. Sc.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9013-07-2015

Lots intramunicipaux, travaux sylvicoles 2015 terminés

CONSIDÉRANT la description des travaux réalisés sur les TPI, saison 2014-2015, dans le cadre du *Programme de développement régional et forestier* ;

CONSIDÉRANT QUE les traitements sylvicoles ont été réalisés par le Groupement forestier coopératif Shick Shock.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les travaux réalisés sur les TPI, saison 2014-2015, dans le cadre du *Programme de développement régional et forestier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK, ENTENTE SIGNÉE

L'entente de gestion 2015-2016 concernant l'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux sur lesquels la MRC de La Haute-Gaspésie détient une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), version juin2015,

entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Groupement forestier coopératif Shick Shock est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9014-07-2015

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 260-2015 de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 260-2015 *Second projet de règlement numéro 260-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 180, et ses amendements, afin d'autoriser les usages reliés au service de la construction d'édifices et de maisons en général de classe Ca dans la zone Eaf.6* de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 260-2015;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 260-2015 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 260-2015 *Second projet de règlement numéro 260-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 180, et ses amendements, afin d'autoriser les usages reliés au service de la construction d'édifices et de maisons en général de classe Ca dans la zone Eaf.6*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 260-2015 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9015-07-2015

Projet dans le cadre des *Travaux pour la restauration des traverses de cours d'eau*

CONSIDÉRANT la proposition de projet présenté dans le cadre des *Travaux pour la restauration des traverses de cours d'eau* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la réfection d'un ponceau de bois utilisé par des exploitants forestiers, des chasseurs et des pêcheurs ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet est de 38 400 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le projet présenté dans le cadre des *Travaux pour la restauration des traverses de cours d'eau* et autorise à le présenter au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour obtenir une aide financière de 32 400 \$;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 6 000 \$ pour ce projet, laquelle sera prélevée dans le fonds forestier ;
3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente financière relative à ce projet ;
4. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, CONCEPT DE FORÊTS DE PROXIMITÉ

Présentation du document *Forêts de proximité – Orientations ministérielles sur la mise en œuvre*, daté de juin 2015, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 9016-07-2015

Aide financière pour l'activité *Accueil des nouveaux médecins*, demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a préparé une activité pour accueillir les nouveaux médecins en région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé une participation financière de la MRC de La Haute-Gaspésie pour cette activité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise une aide financière de 500 \$, pour l'activité *Accueil des nouveaux médecins*, à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9017-07-2015

Exploramer, aide financière accordée à son fonctionnement

VU les critères du programme *Aide au fonctionnement* du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE ce ministère n'accorde pas d'aide financière pour le fonctionnement du musée Exploramer;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer doit amasser 150 000 \$ pour son fonctionnement pour la saison touristique 2015 et maintenir les 25 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts offre des services à Exploramer d'une valeur d'environ 50 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu doit investir 50 000 \$ en argent et 50 000 \$ en service afin d'obtenir le 100 000 \$ du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Haute-Gaspésie investira 8 000 \$ en argent pour sauver la saison touristique 2015 d'Exploramer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. effectue une avance de fonds de 42 000 \$ au musée Exploramer à même le surplus de la MRC, et ce, conditionnellement à ce que le gouvernement du Québec confirme une contribution financière de 100 000 \$ pour Exploramer, tel que promis pour 2015;
2. demande à Exploramer de fournir à la MRC ses derniers états financiers, un budget prévisionnel pour l'année en cours et sa liste des comptes à payer;
3. informe le gouvernement du Québec et le musée Exploramer que cette aide financière de la MRC est la dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENIR D'ENFANTS, FINANCEMENT 2015-2016

Présentation du document *Précisions sur l'attribution du budget accordé à l'avenir d'enfants* au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9018-07-2015

Renouvellement de la convention de subvention, adoption du plan d'action Haute-Gaspésie en Forme et du budget 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la convention de subvention avec Québec en Forme arrive à échéance et se renouvelle automatiquement au 30 juin de chaque année jusqu'en 2017 ;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2015-2016 de Haute-Gaspésie en Forme ;

CONSIDÉRANT le financement octroyé de 256 000 \$ pour 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes budgétaires associées aux actions sont recommandées par l'ensemble des partenaires de Haute-Gaspésie en Forme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. a pris connaissance de la lettre de soutien transmise par Québec en Forme le 10 juin 2015 et des messages organisationnels en lien avec la fin du mandat de Québec en Forme ;
2. approuve le plan d'action 2015-2016 de Haute-Gaspésie en Forme ;
3. approuve le budget 2015-2016 de Haute-Gaspésie en Forme à 256 000 \$, lequel budget est déposé en annexe au livre des délibérations sous la cote A-544;
4. après approbation du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, autorise la coordination de Haute-Gaspésie en Forme à effectuer les versements aux porteurs d'actions conformément aux enveloppes définies dans le plan d'action annuel et aux recommandations spécifiques du regroupement de partenaires de Haute-Gaspésie en Forme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9019-07-2015

Fonds de développement des territoires, dénonciation

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a déposé à la MRC de La Haute-Gaspésie l'entente relative au Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente contient plusieurs demandes dont la production de politiques, des redditions de compte, des rapports d'activités, le respect de délais de rigueur, le dépôt de rapports sur le site web, en plus de l'indication que si le montant alloué n'est pas dépensé, que le solde devra être remboursé à ce ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avait promis un allègement des procédures et que le Fonds de développement du territoire serait accordé avec des conditions minimales ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrôle gouvernemental occasionne un fardeau fiscal supplémentaire aux contribuables en raison du temps requis pour la production des divers documents requis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. dénonce toute cette bureaucratie auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de lui demander d'alléger la gestion du Fonds de développement des territoires en

plus de reconnaître que les élus municipaux prennent des décisions responsables et réfléchies ;

2. demande à la Fédération québécoise des municipalités d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir une gestion plus souple de ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT, MODALITÉS

À titre d'information, dépôt de lettre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations relative à la transmission de certains renseignements sur le Fonds local d'investissement, datée du 3 juin 2015, signée par le directeur régional, M. Roger Cyr.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9020-07-2015

Investissements du Pacte rural n° 2 de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le dépôt du tableau représentant les investissements du Pacte rural n° 2 de la MRC de La Haute-Gaspésie, préparé par le conseiller du CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la somme de 2 979 109 \$ investie dans le cadre de ce Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les investissements du Pacte rural n° 2 de la MRC de La Haute-Gaspésie au coût de 2 979 109 \$, lequel tableau est déposé en annexe au livre des délibérations sous la cote A-545.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9021-07-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Jardins communautaires*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Carrefour-Ressources pour le projet *Jardins communautaires* au comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 1 600 \$ à Carrefour-Ressources pour le projet *Jardins communautaires*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9022-07-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Animation Jeunesse Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation Jeunesse Haute-Gaspésie* au comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 8 000 \$ à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation Jeunesse Haute-*

Gaspésie, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;

2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9023-07-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Ateliers de sensibilisation pour le développement social de la personne*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Partagence pour le projet *Ateliers de sensibilisation pour le développement social de la personne* au comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 14 670 \$ à Partagence pour le projet *Ateliers de sensibilisation pour le développement social de la personne*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9024-07-2015

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Travailleur communautaire en OMH*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour le projet *Travailleur communautaire en OMH* au comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ce comité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 10 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour le projet *Travailleur communautaire en OMH*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9025-07-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Développement Salle des loisirs de Cap-Seize*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour le projet *Développement Salle des loisirs de Cap-Seize*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 12 484 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour le projet *Développement Salle des*

*loisirs de Cap-Seize*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2014-2015* des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9026-07-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Panneaux Bienvenue /Au revoir et aire de jeux*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de La Martre pour le projet *Panneaux Bienvenue/Au revoir et aire de jeux*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 6 318 \$ à la Municipalité de La Martre pour le projet *Panneaux Bienvenue/Au revoir et aire de jeux*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2014-2015* de la municipalité de La Martre;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9027-07-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Construction d'un apprentis sur la petite chapelle de Cap-au-Renard*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Construction d'un apprentis sur la petite chapelle de Cap-au-Renard*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ à Cap-au-Renard en couleur pour le projet *Construction d'un apprentis sur la petite chapelle de Cap-au-Renard*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2014-2015* de la municipalité de La Martre;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9028-07-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Mise à niveau Complexe Claude Mercier*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour le projet *Mise à niveau Complexe Claude Mercier*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 9 855 \$ à la Municipalité de Mont-Saint-Pierre pour le projet *Mise à niveau*

*Complexe Claude Mercier*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2014-2015 de la municipalité de Mont-Saint-Pierre;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9029-07-2015

La résolution numéro 9029-07-2015 n'existe pas.

#### PACTE RURAL, INVESTISSEMENTS 2014-2015

Dépôt du tableau *Investissements 2014-2015*, version du 7 juillet 2015, budget mis à jour par M. Patrick LeBlanc, conseiller au CLD de La Haute-Gaspésie, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9030-07-2015

Salaire de la coordonnatrice de Haute-Gaspésie en Forme, rajustement

CONSIDÉRANT le budget du plan d'action de Haute-Gaspésie en Forme 2015-2016 déposé et accepté par Québec en Forme ;

CONSIDÉRANT les changements liés à l'indexation annuelle et le changement d'échelon à la suite de l'évaluation de rendement, lesquels seront effectifs à partir du 17 septembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- a) bonifie l'échelle salariale de la coordonnatrice de Haute-Gaspésie en Forme de 3% pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 16 septembre 2015;
- b) bonifie l'échelle salariale de la coordonnatrice de Haute-Gaspésie en Forme de 3% pour la période du 17 septembre 2015 au 30 juin 2016;
- c) confirme que les changements liés à l'indexation annuelle de même que le changement d'échelon à la suite de l'évaluation de rendement seront effectifs à partir du 17 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SÉCURITÉ**

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9031-07-2015

Adoption du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Haute-Gaspésie*, version 2, 2015-2019, rédigé par M. Yves Coulombe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Haute-Gaspésie*, version 2, 2015-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9032-07-2015

Appui la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et de l'Agglomération de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, fermeture du centre de services de communication et trafic maritime de Rivière-au-Renard

CONSIDÉRANT la décision de la Garde côtière de fermer le Centre de services de communication et de trafic maritime de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT les motifs de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et de l'Agglomération de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de dénoncer cette décision ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre position à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ. ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et de l'Agglomération de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans ses démarches auprès des instances concernées pour dénoncer haut et fort la décision de la Garde côtière de fermer le Centre de services de communication et de trafic maritime de Rivière-au-Renard, en ayant comme prétexte la modernisation du système de communication quand cette fermeture met en jeu des centaines de vie, et demande sa réouverture et la bonification de ses services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **TRANSPORT**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9033-07-2015

Soumission retenue – *La réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)*

CONSIDÉRANT les soumissions déposées pour la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal, lesquelles sont :

- √ STANTEC
- √ CIMA+
- √ WSP

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande d'accepter la soumission de CIMA+.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de CIMA+, de 67 260,38\$, incluant les taxes, pour la réalisation d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SAAQ, TRANSACTIONS RÉALISÉES 2015

Dépôt du rapport des transactions réalisées 2015 de la Société de l'assurance automobile du Québec, produit le 12 juin 2015, présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

## **GESTION DES TERRES PUBLIQUES**

Aucun dossier.

## **LOGEMENT SOCIAL**

Aucun dossier.

## **INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS SCOLAIRES**

Aucun dossier.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### DÉPÔT DE LA MODIFICATION DU DÉCRET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE MATANE

Dépôt de la modification du décret afin de permettre l'agrandissement du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane, pour y inclure la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9034-07-2015

Banque de candidatures, préposé aux opérations de la déchetterie Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a besoin, à l'occasion, d'un préposé aux opérations à la déchetterie de Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite avoir accès à une banque de candidatures pour ce poste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour constituer une banque de candidatures pour le poste de préposé aux opérations à la déchetterie de Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9035-07-2015

Représentant aux comités de *l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides*

CONSIDÉRANT les articles 3 f) et 6 de *l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides* entre la Ville de Matane et la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le préfet comme représentant pour assister aux rencontres du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Matane ;
2. nomme, parmi les membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC, le préfet au comité de suivi de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides ;
3. nomme comme substitut le directeur général et secrétaire-trésorier pour siéger à ces deux comités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9036-07-2015

Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption des actions

VU la résolution numéro 8948-05-2015 titrée *Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption des orientations et actions* ;

VU la résolution numéro 8988-06-2015 titrée *Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption de l'orientation et des actions* ;

CONSIDÉRANT l'ajout de d'autres actions pour le Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte les actions suivantes :

- 1- Adopter un règlement d'interdiction de rejet de papier carton dans le bac à déchets;
- 2- Adopter un règlement d'interdiction de rejet de matières putrescibles dans le bac à déchets;
- 3- Faire l'inventaire, analyser la possibilité de mettre en place un système de collecte des boues de fosses septiques;
- 4- Étudier, analyser la possibilité de mettre en place des composteurs municipaux dans l'est du territoire;
- 5- Étudier et mettre en place un mode de tarification plus représentatif aux écocentres (ICI et CRD);
- 6- Effectuer une étude de caractérisation des matières et quantifier les matières résiduelles des ICI et CRD;
- 7- Fournir un service d'aide et optimisation en gestion des matières résiduelles pour les ICI;
- 8- Mettre en place une certification en gestion des matières résiduelles aux organismes, ICI et entreprises en CRD;
- 9- Documenter les initiatives (organismes, ICI et CRD) en saine gestion des matières résiduelles;
- 10- Réaliser un document d'information sur la saine gestion des matières résiduelles;
- 11- Trouver un moyen d'entreposer certaines matières pour fin de vente et évaluer la faisabilité d'un écoboutique;
- 12- Effectuer une étude de faisabilité sur la transformation des matières reçues pour vente à la population;
- 13- Déléguer les compétences en gestion des boues de fosses septiques à la MRC;
- 14- Engager, si requis, un coordonnateur vert (temps partiel);
- 15- Effectuer une étude de faisabilité sur la transformation des matières putrescibles pour valorisation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9037-07-2015

Renouvellement du contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015*

CONSIDÉRANT QUE le contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Bouffard Sanitaire inc. arrivera à échéance en septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention de prolonger ce contrat pour une période maximale d'un an.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. prolonge le contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrants 2009-2015* pour une période maximale d'un an, soit jusqu'au 23 septembre 2016 ;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer un *addenda* audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9038-07-2015

Demande une compensation financière au ministre pour le report de la modification du décret gouvernemental relatif au lieu d'enfouissement technique de Matane

CONSIDÉRANT le report de la modification du décret gouvernemental relatif au lieu d'enfouissement technique de Matane ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a été obligée de faire transporter et traiter les déchets solides des villes Cap-Chat et Sainte-

Anne-des-Monts au lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE ce report a occasionné une perte financière de près de 37 000 \$ pour la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à rédiger une lettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, pour obtenir une compensation financière pour le report de la modification du décret gouvernemental relatif au lieu d'enfouissement technique de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9039-07-2015

Abolition du comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC avec la Ville de Matane

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a créé un comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC avec la Ville de Matane en vue d'en arriver à une entente pour l'utilisation de son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à ce sujet a été signée entre les deux parties récemment.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abolisse le comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC avec la Ville de Matane.

Le conseil de la MRC tient à remercier les membres de ce comité pour leur collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9040-07-2015

Comité de gestion des matières résiduelles, création

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit créer un comité de gestion des matières résiduelles pour étudier certaines questions au sujet de ses matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité de gestion des matières résiduelles:

M. Allen Cormier, préfet de la MRC  
M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat  
M. Jacques Létourneau, conseiller de la ville de Sainte-Anne-des-Monts  
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC  
Mme Mélanie Simard, ingénieure civile de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9041-07-2015

Facture de Les Ateliers Léopold-Desrosiers, abrogation de résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 8986-06-2015 titrée *Facture de Les Ateliers Léopold-Desrosiers* ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture concerne davantage les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE abroge la résolution numéro 8986-06-2015 titrée *Facture de Les Ateliers Léopold-Desrosiers*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9042-07-2015

Pétition des citoyens du secteur Mont-Louis, récupération de matériel à la déchetterie

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8991-06-2015 adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 8 juin 2015, relative à une directive limitant l'accès des sites des écocentres de Mont-Louis et Sainte-Anne-des-Monts aux ramasseurs de matériaux ou autres objets ;

CONSIDÉRANT la pétition des citoyens du secteur Mont-Louis demandant à la MRC de La Haute-Gaspésie de leur donner accès au site de la déchetterie de Mont-Louis, et ce, tous les jours aux heures d'ouverture pour récupérer du matériel ;

CONSIDÉRANT la résolution 124-07-2015 titrée *Écocentre de Mont-Louis – Ouverture à la récupération* adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis appuyant la démarche de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie juge qu'il est essentiel de contrôler l'accès au site de la déchetterie de Mont-Louis pour éviter des incidents regrettables.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, M. SERGE CHRETIEN FAISANT ABSTENTION, maintienne leur décision, laquelle permet aux citoyens de ramasser des matériaux et autres objets sur les sites de ses écocentres uniquement aux heures d'ouverture et aux jours suivants :

mercredi : avant-midi et après-midi

samedi : avant-midi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 9043-07-2015

Ajournement de la séance ordinaire

À 20 h 15, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ajourne la séance ordinaire en août 2015, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En raison de circonstances incontrôlables, l'ouverture de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le treizième jour de juillet deux mille quinze ne se fera pas.

Le point *Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant* pour l'année 2013 sera traité à une séance ultérieure.

---

Allen Cormier, préfet

---

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

